

PROJET EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Avis favorable de la Copaloc et du Conseil de participation le 08 juin 2011.

Approuvé par le Conseil communal en séance du 27 juin 2011.

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, le Pouvoir Organisateur de la commune de Beauvechain entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

1. Vers une citoyenneté responsable

L'école communale, proche du citoyen, est démocratique.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants où l'on s'initie à la vie en société.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité ; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

2. Dans le respect des droits de l'enfant

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, ...

3. Un objectif final : la maîtrise des compétences de base

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Notre objectif est donc d'amener chaque élève au maximum de ses capacités.

4. L'égalité des chances

L'école communale, ouverte à tous, refuse toute sélection sociale ou économique : elle réserve une attention équivalente à tous les enfants qui lui sont confiés.